|  |
| --- |
| **1/ Modèles de délibérations concordantes (pour la collectivité et établissements rattachés)** |

**A prendre par la collectivité**

**Objet : Création d’un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (C.C.A.S. et/ou Caisse des Ecoles)**

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l’article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu’un **Comité Social Territorial** est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu’auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d’une collectivité territoriale et d’un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un **Comité Social Territorial** compétent à l’égard des agents de la collectivité et *de l’établissement ou des établissements* à condition que l’effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l’intérêt de disposer d’un **Comité Social Territorial** compétent pour l’ensemble des agents de la collectivité, *du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles* ;

Considérant que les effectifs d’agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou de droit privé au 1er janvier 2022 :

* *commune = (nombre) agents,*
* *C.C.A.S.= (nombre) agents,*
* *Caisse des Ecoles = (nombre) agents,*

permettent la création d’un **Comité Social Territorial** commun.

Le Maire propose la création d’un **Comité Social Territorial** compétent pour les agents de la collectivité, *du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles*.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d’un **Comité Social Territorial** compétent pour les agents de la collectivité, *du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles.*

Adoptée *à l’unanimité des membres présents,*

*Ou*

* *à (nombre de voix) pour,*
* *à (nombre de voix) contre,*
* *à (nombre) abstention(s).*

 Fait à ………………, le ………………

 Le Maire

 *Signature*

**A prendre par l’ (les) établissement (s) rattaché (s)**

**Objet : Création d’un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (C.C.A.S. et/ou Caisse des Ecoles)**

Le Président précise aux membres du Conseil d’administration que l’article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu’un **Comité Social Territorial** est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu’auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d’une collectivité territoriale et d’un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un **Comité Social Territorial** compétent à l’égard des agents de la collectivité et de l’*(ou des)* établissement*(s)* à condition que l’effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l’intérêt de disposer d’un **Comité Social Territorial** compétent pour l’ensemble des agents de la collectivité, *du C.C.A.S. ou de la Caisse des Ecoles* ;

Considérant que les effectifs d’agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou de droit privé au 1er janvier 2022 :

* *commune = (nombre) agents,*
* *C.C.A.S.= (nombre) agents,*
* *Caisse des Ecoles = (nombre) agents,*

permettent la création d’un **Comité Social Territorial** commun.

Le Président propose aux membres du Conseil d’Administration la création d’un **Comité Social Territorial** compétent pour les agents *du C.C.A.S.* *ou de la Caisse des Ecoles* et de la collectivité.

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré, décide la création d’un **Comité Social Territorial** commun compétent pour les agents *du C.C.A.S. ou de la Caisse des Ecoles* et de la collectivité.

Adoptée *à l’unanimité des membres présents,*

*ou*

* *à (nombre de voix) pour,*
* *à (nombre de voix) contre,*
* *à (nombre) abstention(s).*

 Fait à ………………, le ………………

 Le Président

 *Signature*

 *Signature*